Nations Unies S/2004/73



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 janvier 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 22 janvier 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1519 (2003) du Conseil de sécurité relative à la Somalie, qui a été adoptée le 16 décembre 2003. Au paragraphe 2 de cette résolution, le Conseil m'a prié de créer un groupe de contrôle composé d'un maximum de quatre experts, pour une période de six mois commençant aussitôt que possible après l'adoption de la résolution, qui serait installé à Nairobi et, dans le cadre du mandat énoncé aux alinéas a) à f) du paragraphe 2, axerait son action sur les violations en cours de l'embargo sur les armes, notamment les transferts de munitions, d'armes à usage unique et d'armes légères.

En conséquence, je tiens à vous informer qu'après avoir consulté le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, j'ai nommé les experts ci-après :

1. M. Melvin E. Holt, Jr. (États-Unis d'Amérique)
2. M. Li Changsheng (Chine)
3. M. John E. Tambi (Sierra Leone)
4. M. Joel Salek (Colombie)

Je vous serais obligé de bien vouloir porter les informations qui précèdent à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi **Annan**

04-22151 (F) 270104 270104